OCOM M106.02 – EFFECTUER LES MESURES DE SÉCURITÉ DE LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

1. **Rendement :** Effectuer les mesures de sécurité de la carabine à air comprimé des cadets

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) une carabine à air comprimé des cadets;

      (2) un étui de carabine à air comprimé des cadets;

      (3) une tige de sécurité;

      (4) de la supervision;

      (5) de l’aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément à la section 8 du chapitre 1 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002.

3. **Norme :** Conformément à la publication A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit :

   a. Exécuter les mesures de sécurité individuelles avec la carabine à air comprimé des cadets en :

      (1) s'assurant que la culasse est complètement à l'arrière;

      (2) s’assurant que le cran de sécurité est mis;

      (3) s’assurant que la poignée de la pompe est partiellement ouverte;

      (4) s'assurant que la tige de sécurité est insérée dans le canon;

   b. Observer les règles de sécurité, y compris :

      (1) manipuler la carabine comme si elle était chargée;

      (2) ne jamais pointer la carabine vers quelqu’un;

      (3) garder la carabine pointée en direction de la cible en tout temps;

      (4) tenir la carabine à la verticale lorsqu’on la transporte vers le pas de tir et lorsque l’on quitte celui-ci;

      (5) éviter de poser les doigts sur la détente, sauf si on est prêt à tirer;

      (6) porter des lunettes de sécurité;

      (7) se laver les mains après chaque pratique (pour éviter la contamination par le plomb).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer et démontrer l'état sécuritaire de la carabine à air comprimé des cadets, y compris : a. sortir la carabine de son étui; b. s'assurer que les mesures de sécurité sont respectées en mettant le cran de sécurité (en le poussant vers la droite jusqu'à ce que l'on ne voit plus de rouge); c. s'assurer que la tige de sécurité est insérée dans le canon; d. s'assurer de l'état sécuritaire de la carabine lorsque : 1. la carabine est dans son étui, en : (a) mettant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse se trouve vers l'avant; (c) s'assurant que le mécanisme n'est pas armé; (d) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte (5 à 8 cm); 2. sur le pas de tir, en : (a) mettant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse est à l'arrière; (c) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte; 3. en dehors du pas de tir, en : (a) mettant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse est à l'arrière; (c) insérant la tige de sécurité dans le canon (visible dans l'ouverture de chargement); (d) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte.	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p. 1-3-1 - 1-3-2, para 3.1 - 3.1.4)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter les mesures de sécurité individuelles avec la carabine à air comprimé des cadets, en : a. s'assurant que la culasse est complètement ouverte vers l'arrière; b. s'assurant que le cran de sécurité est mis;	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p.1-3-3, para 3.1.5)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	c. laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte; d. insérant la tige de sécurité dans le canon. Nota : Les cadets devront exécuter cette compétence durant leur test de maniement de la carabine à air comprimé.			
PE3	Expliquer et démontrer (s'il y a lieu) les règles de sécurité de la carabine à air comprimé des cadets, y compris : a. manipuler la carabine à air comprimé comme si elle était chargée; b. ne jamais pointer la carabine vers quelqu'un; c. tenir la carabine à la verticale lorsqu'on la transporte vers le pas de tir et lorsque l'on quitte celui-ci; d. éviter de poser le doigt sur la détente, sauf si on est prêt à tirer; e. porter des lunettes de sécurité; f. appliquer les règles d'hygiène sur le champ de tir en se lavant les mains après chaque pratique.	Exposé interactif	5 min	A0-027 (p. 1-3-3, 1.3.4, para 3.2, 3.4)

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Démonstration et exécution :	20 min
c.	Exposé interactif :	5 min
d.	Durée totale :	30 min

6. **Justification :**

   a. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 1 et 2 parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer les mesures de sécurité avec la carabine à air comprimé des cadets, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.

   b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 3 afin d'initier les cadets aux règles de sécurité de la carabine à air comprimé Daisy 853C et de susciter leur intérêt pour cette matière.

7. **Document de référence :** A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence - Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement,

   b. une carabine à air comprimé des cadets,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

c. des lunettes de sécurité,

d. un étui de carabine à air comprimé,

e. une tige de sécurité.

9. **Matériel d'apprentissage :**

a. une carabine à air comprimé des cadets,

b. des lunettes de sécurité,

c. une tige de sécurité.

10. **Modalités de contrôle :** L'évaluation de cet OCOM doit se faire durant l'OCOM M106.05 (Participer à une activité de familiarisation sur le tir de précision à l'aide de la carabine à air comprimé des cadets); les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant d'exécuter le tir.

11. **Remarques :**

a. L'instructeur doit s'assurer que la séquence des étapes pour la démonstration est effectuée correctement, car les cadets doivent faire les mêmes mouvements.

b. Le rapport optimal des carabines à air comprimé et du nombre de cadets est 2: 1.

c. On encourage les instructeurs à se familiariser avec la vidéo A-CR-CCP-177/PV-002, *Tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets*.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.